Paris-Dakar : Le Gouvernement du Sénégal et CORSAIR signent un nouvel Accord de trafic régulier

La journée d'ouverture du Salon duTourisme « TopResa » a été marquée par la confirmation de l'Accordconclu entre le Gouvernement du Sénégal et la compagnie CORSAIR. Au cours d'uneconférence de presse, tenue le 19 septembre 2012 à Paris, le Ministre de laCulture et du Tourisme est revenu sur les opportunités qu'offre ce nouveaudépart dans la coopération entre Sénégal Air Lines et CORSAIR.

En présence de Monsieur Pascal DeIzaguire Président de CORSAIR International et de plusieurs hauts responsablesdu Tourisme, des Transports aériens ainsi que du secteur privé sénégalais etétranger, Monsieur le Ministre Youssou NDOUR a saisi cette occasion pourrappeler que le Gouvernement du Sénégal, à travers son Ministre des Transportsaériens, Monsieur Mor NGOM et CORSAIR International, la filiale de TUI France,leader du tourisme en France ont conclu un Accord pour la mise en place, àcompter du mois de novembre, de quatre vols commerciaux réguliers entre Pariset Dakar.

Un cinquième vol est prévu à partirde janvier 2012. A cet effet, un Boeing 747/400 effectuera ces rotationshebdomadaires en vol direct à destination du Sénégal.

Cet accord, signé au profit de SénégalAirlines, va fortement booster la destination Sénégal d'autant plus que letarif défini pour le trajet est fixé à 499 euros (327 000 CFA).

Il entre en droite ligne de lavolonté du Chef de l'Etat de réduire sensiblement les tarifs des billets d'avion entreParis et Dakar et de matérialiser un engagement en faveur des sénégalais.

Revenir